

*Le projet de loi Bachelot actuellement débattu à l'Assemblée nationale contient toutes les dispositions pour détruire notre système de santé publique et transformer l'hôpital en entreprise commerciale, remettant en cause les statuts des personnels !*

# Loi Bachelot, arme de destruction massive des hôpitaux !

Le gouvernement a décidé d'utiliser la procédure d'urgence pour l'examen du projet de loi "hôpital, patients, santé, territoires" en pleines vacances scolaires de février. Il veut passer en force.

La situation de la santé publique, des hôpitaux, appelle à un plan d'urgence pour allouer les moyens financiers nécessaires et améliorer l'accès aux soins, les conditions de travail et d'exercice professionnel des personnels.

Les restructurations en cours entraînent des milliers de suppressions d'emplois, mais aussi le développement de la précarité, la remise en cause des RTT, les heures supplémentaires imposées, les non remplacements de la plupart des congés (maladie, formation, maternité... ) les départs en retraite.

Le but de cette loi est de passer à la vitesse supérieure pour réduire le service public de santé à une peau de chagrin, et de basculer le maximum d'activités, les plus rentables, vers le secteur commercial. Ce sont des dizaines de milliers de suppressions de postes supplémentaires et la disparition de centaines d'hôpitaux de proximité qui sont en jeu.

La manifestation du 12 février à Paris avec la participation de nombreuses délégations régionales a été une première réaction lors de l'ouverture du débat parlementaire.

Nous devons passer à une étape supérieure et créer les conditions d'une mobilisation nationale qui regroupe les personnels de santé et les citoyens pour sauver la santé publique.

**Les patients comme les personnels  
n'ont jamais été aussi maltraités !**

**Nous n'avons jamais eu autant de  
raisons de nous mobiliser !**

**Le 5 mars disons tous et toutes :  
ça suffit !**

## Les principales dispositions contenues dans ce projet :

- création des agences régionales de santé directement sous la coupe du ministère de la santé qui auront tout pouvoir pour fermer, regrouper, restructurer les établissements de santé et médico-sociaux,

- les hôpitaux seront gérés comme une entreprise commerciale avec un directeur "patron" au pouvoir accru, la suppression du conseil d'administration remplacé par un conseil de surveillance où les élus et les représentants du personnels ne disposeront plus que d'un strapontin,

- l'instauration de communautés hospitalières de territoire va entraîner la fermeture et le regroupement d'hôpitaux sur une zone géographique étendue avec comme conséquence une mobilité imposée,

- les cliniques commerciales vont se voir confier des missions de service public et vont pouvoir s'installer à l'intérieur des hôpitaux en reprenant les activités rentables,

- les établissements privés participant au service public hospitalier voient leur appellation transformée en service d'intérêt collectif, exit le service public !

-- la psychiatrie de secteur est attaquée de plein fouet avec son intégration programmée à l'hôpital général, les structures ambulatoires transférées à l'associatif et au commercial,

- les statuts des personnels sont menacés. Les praticiens hospitaliers auront dorénavant des contrats avec des objectifs à atteindre et leur rémunération individualisée en fonction des résultats financiers. Ces dispositions pourraient être ensuite étendues au personnel et dans un premier temps à l'encadrement.



Union  
syndicale  
**Solidaires**

un préavis de grève national reconductible est déposé pour le 4 mars à partir de 20 H

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 17 févr. 2009

*Le projet de loi Bachelot doit être retiré. Exigeons un véritable plan d'urgence pour sauver la santé publique et répondre aux exigences et revendications des personnels.*

# Le 5 mars Manifestons à l'Assemblée Nationale

Face à ce projet de loi destructeur, nous devons faire converger les actions menées dans les différents établissements, localités, les départements. Les initiatives qui se développent dans tout le pays doivent trouver un relais national afin d'obliger les parlementaires à prendre en compte les exigences de santé publique exprimées sur tout le territoire.

Un large appel est lancé pour le 5 mars, d'actions, de grève et de manifestations pour dire NON à la loi Bachelot et revendiquer les moyens pour un véritable service national de santé publique, pour le droit à l'accès aux soins partout et pour tous et toutes :

- ▶ Retrait du projet de Loi HPST,
- ▶ Arrêt immédiat des restructurations et fermetures d'établissements de santé,
- ▶ Exigence d'un équipement public de santé réparti également sur tout le territoire permettant l'accès aux soins à tous les citoyens,
- ▶ La Sécu ne doit plus financer les établissements commerciaux aux mains de fonds d'investissements spéculatifs,
- ▶ Recruter et former des professionnels de santé pour répondre aux besoins,
- ▶ Suppression des franchises et autres forfaits à la charge des patients.

**Partout, dans les établissements, les départements, nous invitons les salariés à débattre et à s'organiser pour venir manifester à Paris le plus massivement possible pour exprimer à la représentation nationale l'opposition massive et résolue à ce projet de loi.**

Le gouvernement a dû retirer son projet de réforme des lycées suite à la mobilisation des enseignants et des lycéens, il est donc possible d'obtenir satisfaction en se mobilisant dans l'unité !

Un grand nombre de syndicats de personnels hospitaliers (CGT, FO, SUD, CFTC, CGC) et de praticiens (AMUF, CMH, INPH, SNAM, SNPHAR) appellent l'ensemble des salariés du sanitaire public et privé à une journée d'actions, de grève et de manifestations le 5 mars prochain pendant le débat à l'Assemblée Nationale du projet de loi : Hôpital, patients, santé, territoires.

Se joignent à cet appel :

- la coordination nationale contre les franchises et pour l'accès aux soins partout et pour tous,
- le collectif national pour la défense des services publics,
- la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.



Union  
syndicale  
**Solidaires**



**ni  
négociable  
ni  
amendable**

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 17 févr. 2009